

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE
À UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
PORTANT SUR LA LA GESTION DES EAUX PLUVIALES
DU CAMP DE LA COURTINE
SITUE SUR LES COMMUNES DE LA COURTINE ET DE MALLERET**

Par arrêté préfectoral en date du 25 août 2021, une enquête publique est prescrite en mairies de La Courtine et de Malleret pendant une durée de 16 jours, **soit du lundi 20 septembre 2021 à 9 heures au mardi 5 octobre 2021 à 17 heures**, sur le projet mentionné ci-dessus.

Le dossier sera tenu à la disposition du public, sous format papier, **en mairies de LA COURTINE et de MALLERET** pendant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture au public, soit :
LA COURTINE : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30,
MALLERET : le lundi et le jeudi de 13 h 30 à 16 h 30.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans la Creuse (www.creuse.gouv.fr, rubrique « **enquêtes publiques** ») et sur un poste informatique dans les locaux de la préfecture de la Creuse, à Guéret, aux heures d'ouverture habituelles des bureaux.

Pendant la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra formuler ses observations :

- sur les registres ouverts à cet effet en mairies de LA COURTINE (siège de l'enquête) ET MALLERET,
- par voie postale en les adressant à la mairie de LA COURTINE, à l'attention du commissaire enquêteur,
- par voie électronique **en précisant l'objet de l'enquête** à l'adresse suivante :
pref-bpe-enquetes-publiques@creuse.gouv.fr

M. Henri SOULIE, Major de Gendarmerie en retraite, désigné par le Tribunal Administratif de Limoges **pour conduire cette enquête, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'il assurera en mairie de LA COURTINE :**

- le lundi 20 septembre 2021 de 9 h à 12 h,
- le lundi 27 septembre 2021 de 14 h à 17 h,
- le mardi 5 octobre 2021 de 14 h à 17 h,

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairies de LA COURTINE et de MALLERET, à la préfecture de la Creuse et sur le site internet des services de l'État dans la Creuse.

Toutes informations concernant ce dossier peuvent être demandées à M. Christian JUSTINIEN, chargé du suivi du dossier (tél : 05.55.83.66.12, courriel : christian.justinien@intradef.gouv.fr).

A l'issue de la procédure réglementaire, la Ministre des Armées statuera sur la demande d'autorisation environnementale.